

Regenaplex Nr. 24b Gouttes

Médicament homéopathique

Quand Regenaplex Nr. 24b est-il utilisé?

Selon la conception homéopathique, Regenaplex Nr. 24b peut être utilisé en cas d'asthme.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si Regenaplex Nr. 24b peut être pris simultanément. Dans des cas aigus ou chroniques graves, un médecin doit être consulté.

Quand Regenaplex Nr. 24b ne doit-il pas être pris ou seulement avec précaution?

Veuillez consulter votre médecin en cas de difficultés respiratoires. Les médicaments inhibant l'activité inflammatoire constante des voies respiratoires et utilisés selon des directives scientifiquement justifiées ont pour but de prévenir les difficultés respiratoires.

En cas d'asthme, les médicaments anti-inflammatoires doivent être utilisés de façon prolongée chez la plupart des patients et ne doivent pas être arrêtés, même en cas de prise de cette préparation homéopathique, au risque d'entraîner des dommages irréversibles.

Regenaplex Nr. 24b gouttes ne doit pas être utilisée en cas de maladies de la thyroïde sans avis médical et ne doit être administré aux enfants de moins de 12 ans que sur prescription médicale.

Regenaplex Nr. 24b gouttes ne doit pas être utilisé chez des enfants de moins de 6 ans.

Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien si vous souffrez d'une autre maladie, vous êtes allergique, vous prenez déjà d'autres médicaments en usage interne (même en automédication)!

Regenaplex Nr. 24b peut-il être pris/utilisé pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si le médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis du médecin, du pharmacien.

Comment utiliser Regenaplex Nr. 24b?

Sauf prescription contraire du médecin:

Adultes: 1–2 fois par jour 8–10 gouttes.

Enfants plus de 6 ans: 1–2 fois par jour 1–5 gouttes.

Posologie/mode d'emploi: Donner les gouttes directement sur la langue ou diluées dans un peu d'eau (Pour les enfants toujours diluer avec de l'eau). Garder les gouttes à peu près une minute dans la bouche avant de les avaler. Ne rien manger ni boire 15 minutes avant et après la prise du médicament.

Adressez-vous à votre médecin ou votre pharmacien si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte.

Quels effets secondaires Regenaplex Nr. 24b peut-il provoquer?

L'emploi approprié du médicament Regenaplex Nr. 24b n'a donné lieu à aucun effet secondaire attesté à ce jour. Si vous remarquez des effets secondaires, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

La prise de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale). Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec Regenaplex Nr. 24b et informez votre médecin ou votre pharmacien.

À quoi faut-il encore faire attention?

Conserver hors de portée des enfants.

Les gouttes sont à conserver à température ambiante (15–25° C).

Les gouttes contiennent 50 vol.-% d'alcool.

Que contient Regenaplex Nr. 24b?

10,0 ml contiennent respectivement 1,00 ml de: Acidum arsenicosum D 60, Argentum nitricum D 30, Atropa belladonna D 6, Aurum metallicum D 60, Capsicum annuum D 8, Cumarinum D 8, Cuprum aceticum D 12, Euspongia officinalis D 4, Lachesis D 20, Lobelia inflata D 6.

Les gouttes contiennent 50 vol.-% d'alcool.

Numéro d'autorisation

36595 01 019 (Swissmedic).

Où obtenez-vous Regenaplex Nr. 24b? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie, sans ordonnance médicale.

Contenance: 15 ml.

Titulaire de l'autorisation

REGENA AG, Tägerwilten.

Fabricant

REGENA AG, Tägerwilten.

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en Novembre 2011 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

